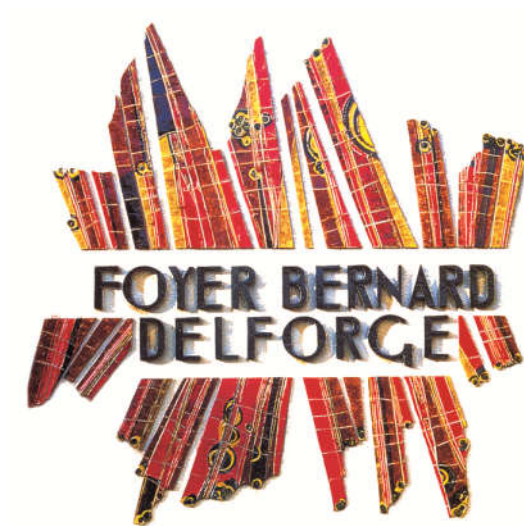


FOYER BERNARD DELFORGE



PROJET ASSOCIATIF 2020 – 2024

SOMMAIRE

« L'ESPRIT DELFORGE »	3
LES GRANDES ETAPES DU DEVELOPPEMENT DU FOYER BERNARD DELFORGE	4
LA GOUVERNANCE	5
LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION	5
LE CADRE DE L'ACTION	5
L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE	7
LA CONTRACTUALISATION AVEC LES FINANCEURS	8
LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2020-2024	8

« L'ESPRIT DELFORGE »

L'Association Bernard Delforge a été créée en 1977 par la volonté de Monsieur Delforge de créer un établissement pour « ses compagnons d'infortune ». Etant lui-même handicapé physique, il souhaitait proposer un accueil et un mode d'hébergement aux personnes handicapées adultes.

Monsieur Delforge a toujours affirmé son engagement autour de valeurs fondamentales :

- **Des valeurs d'excellence** et de compétences partagées, car un haut niveau de prestations est proposé aux résidents. Une exigence particulière est apportée à la qualité des prestations, à l'implication et au professionnalisme du personnel.
- **Des valeurs d'innovation** et de modernité car elles sont une qualité nécessaire à l'émergence de solutions adaptées à des problématiques complexes (inhérentes au handicap).
- **Des valeurs humaines** car Monsieur Delforge souhaitait avant tout que l'établissement soit un lieu de vie où règne un esprit de famille. Une attention particulière est apportée au respect des personnes, à un accompagnement personnalisé, dans un esprit bienveillant et d'entraide.

Ces valeurs rassemblent les résidents, les salariés, les familles, les administrateurs, les partenaires autour de « **l'esprit Delforge** »

LES GRANDES ETAPES DU DEVELOPPEMENT DU FOYER BERNARD DELFORGE

1977 : création du Foyer Bernard Delforge

2001 : extension de l'établissement (création d'un bâtiment supplémentaire)

2008 : médicalisation de l'établissement

2010 : rénovation de la cuisine

2013 : rénovation de la lingerie

Le foyer Bernard Delforge a évolué en tenant compte :

- de l'évolution du public accueilli (médicalisation en raison du besoin de soins des résidents)
- de la volonté de garantir une qualité de prestations (rénovation de la cuisine et de la lingerie pour continuer et encourager le « fait maison »)

LA GOUVERNANCE

Le Foyer Bernard Delforge est géré par une association loi 1901 à but non lucratif. La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- **Président** : Monsieur Jean-Claude MALHER
- **Vice-Présidents** : Monsieur Gérard JOLLY et Monsieur Claude KROPKA
- **Secrétaire** : Maître Françoise WORMS
- **Secrétaire Adjoint** : Monsieur Jean-François VIDEMONT
- **Trésorier** : Monsieur Alfred HONECKER

LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

- Développer une offre de services permettant un **accompagnement adapté** aux besoins des personnes en situation de handicap
- S'inscrire dans le prolongement l'œuvre de Monsieur Delforge en s'appuyant sur **les valeurs** qu'il a insufflées pour **assurer la pérennité** de l'établissement
- Assurer **une gestion rigoureuse** du foyer d'accueil médicalisé (FAM) en prenant en compte les dimensions économiques, humaines et environnementales.

LE CADRE DE L'ACTION

- **Projet d'établissement**

Le projet d'établissement fixe les orientations stratégiques et donne le sens de l'action. En conformité avec la loi du 2 janvier 2002-2, le foyer Delforge a réalisé son projet d'établissement pour la période 2019-2023. Il a été approuvé par le conseil d'Administration. Il est révisé tous les cinq

ans. Découlant directement du projet associatif, son élaboration, sa rédaction et son animation s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'HAS. Il a été réalisé par l'équipe pluridisciplinaire sur un mode participatif.

- **Conformité avec la loi 2002-2**

Le foyer Bernard Delforge garantit aux personnes accueillies et à leurs familles la connaissance de leurs droits et libertés individuels au travers de la mise en œuvre des outils définis par la loi du 2 janvier 2002-2. La réglementation et les recommandations en vigueur sont accessibles et portées à la connaissance des professionnels au regard des responsabilités liées à leurs fonctions.

- **Qualité et sécurité des prestations**

L'établissement s'assure de la qualité optimale des prestations proposées, appréciée lors des évaluations internes et externes, validées par le Conseil d'Administration et développée de manière continue au travers de la mise en œuvre des plans d'amélioration de la qualité. Des enquêtes de satisfaction viennent compléter le dispositif de recherche de qualité. Par ailleurs de nombreuses procédures sont développées au sein de l'établissement pour garantir une sécurité optimale aux résidents (plan bleu, plan Vigipirate, analyse du risque infectieux, etc...)

- **Politique des ressources humaines**

Afin de garantir la meilleure qualité de service au bénéfice des personnes accueillies, l'association développe une politique des ressources humaines fondée sur les principes suivants :

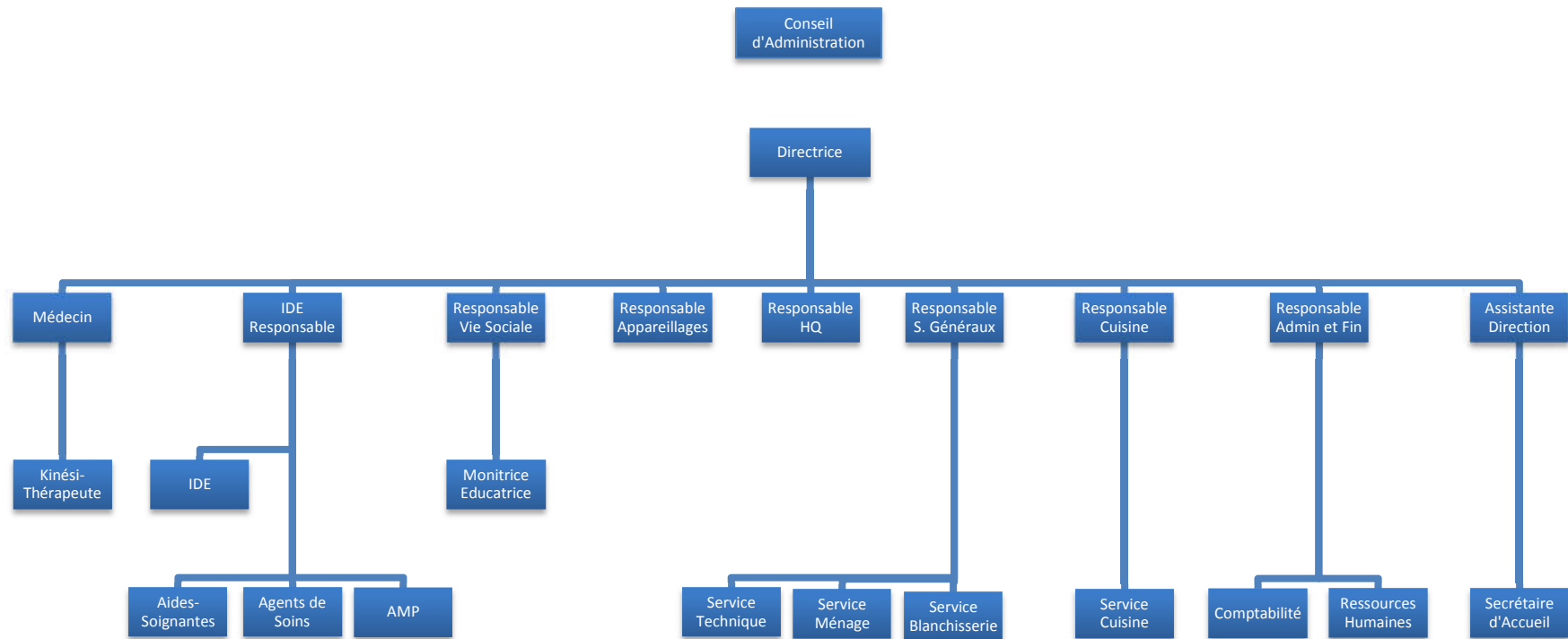
- Sélectionner et accueillir des professionnels qualifiés et engagés
- Développer une culture associative porteuse de sens et fondée sur « l'esprit Delforge »
- Privilégier le dialogue social dans un climat de confiance.

Ainsi l'association assure aux professionnels des conditions d'épanouissement au travail. Elle définit une organisation claire reposant sur un organigramme et des fiches de postes précises. Elle garantit le développement des compétences par un plan de formation développé. Elle veille à la qualité et à l'adaptation des conditions matérielles de travail.

- **Efficiences budgétaires**

Le foyer Bernard Delforge est particulièrement attentif à garantir une gestion financière rigoureuse. La maîtrise des dépenses est un axe prioritaire et l'efficiences budgétaires est systématiquement recherchée.

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



Au 1^{er} janvier 2019, le Foyer Bernard Delforge est autorisé pour 82.05 ETP ce qui représente un ratio d'encadrement de 1.22.

LA CONTRACTUALISATION AVEC LES FINANCEURS

Le Foyer Bernard Delforge a signé en décembre 2017 un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département de la Moselle et l'ARS Grand Est. Ce contrat propose des axes de développement (fiches actions) sur la base d'un diagnostic partagé.

Il s'accompagne d'un changement de cadre budgétaire avec la mise en place des EPRD (état prévisionnel des recettes et dépenses) et des ERRD (état réalisé des recettes et dépenses) et un nouveau mode de gestion pluriannuel dans le cadre de la PGFP (plan global de financement prévisionnel).

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2019-2023

Assurer la pérennité
de l'établissement

Offrir une qualité de
prestations optimale

Accompagner les
professionnels dans
une prise en charge
évolutive

S'assurer d'une
organisation efficiente

1. Assurer la pérennité de l'établissement

La volonté du conseil d'administration est de prolonger l'œuvre de Monsieur Bernard Delforge et de permettre à l'établissement de poursuivre durablement sa mission au service des personnes handicapées. Les acteurs et partenaires du foyer Delforge sont donc porteurs d'une mission de transmission pour que les jeunes générations s'approprient à leur tour les valeurs voulues par Monsieur Delforge afin de garantir la pérennité de l'établissement.

2. Offrir une qualité de prestations optimale

La volonté du conseil d'administration est d'accompagner les personnes handicapées dans les meilleures conditions. Dans la continuité de « l'esprit Delforge », tout doit converger pour que la qualité des prestations soit optimale. L'innovation, l'intelligence collective, l'implication des professionnels doivent être pleinement orientée vers le service aux personnes handicapées.

3. Accompagner les professionnels dans une prise en charge évolutive

La pérennité de l'établissement tient aussi à la capacité des professionnels à prendre en charge un public qui évolue. Conscient des nouveaux besoins liés au vieillissement du public accueilli et à l'augmentation de la dépendance, la volonté du conseil d'administration est d'accompagner les professionnels pour leur permettre d'adapter leurs pratiques dans une prise en charge de plus en plus complexe.

4. S'assurer d'une organisation efficiente

Dans un contexte contraint, le conseil d'administration souhaite s'assurer d'une organisation efficiente. Une attention particulière est portée à la maîtrise des achats, à l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur pour envisager de nouveaux partenariats, pour rationaliser l'activité. Des relations constructives avec les financeurs et un contrôle budgétaire strict font partie des objectifs du conseil d'administration.

